



Département de la Lozère
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE_2019_014

Objet : Vote du budget " Mission Accueil de nouvelles populations "

Séance du mardi 12 mars 2019

Date de la convocation:

Membres en exercice : 17

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Elisabeth ACHET, Rémi ANDRE, Suzanne BADAROUX, Jacques BLANC, Hubert BOUT, Jean-Noel BRUGERON, Emmanuel CASTAN, André CONSTAND, Denis GRAS, Pierre LAFONT, Marcel MERLE, Jean-Paul POURQUIER, Francis SARTRE

Représentés :

Excusés : Alain ASTRUC, Jean-Pierre BARRERE, Bernard BASTIDE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, René CONFORT, Yvan DALLE, Gilbert FONTUGNE, Jean-Paul ITIER, Raymonde JOUBERT, Pierre MOREL A L HUISSIER, Philippe ROCHOUX, Michel THEROND

Absents : Charles ARIENTE, Josette BOULET, Séverine CORNUT, Jean-Pierre DELTOUR, Alain GUENNOU, Ludovic JAFFUEL, Bernard PINOT, Jean-Louis VAYSSIER

Secrétaire de séance : Rémi ANDRE

L'an deux mille dix-neuf et le douze mars à 19 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Le Président expose :

La candidature du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère à l'appel à projets « Relever le défi démographique » du programme opérationnel Massif central a été retenue pour la période 2018-2021. Cette mission requiert un poste à temps complet, financé à hauteur de 60% d'aide publique financée entre le CGET/FEDER, la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée et le Département de la Lozère.

Pour 2019, le plan d'actions consiste à :

- Animer la politique d'accueil sur le territoire du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère, conformément au plan d'actions triennal

- Accompagner la démarche « Communes accueillantes », en partenariat avec le Département de la Lozère, les deux autres territoires d'accueil et le réseau départemental de partenaires
- Organiser une session d'accueil de porteurs de projets à l'automne 2019

Aussi,

Vu la loi du 27 janvier 2018 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) créant les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,

Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-lozère, et plus particulièrement l'article 7 portant sur les missions qu'il exerce,

Vu la délibération n°2018-011, actant la candidature du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère à l'appel à projets « Relever le défi démographique » pour le programme opérationnel Massif central 2018-2021

Vu la délibération n°2019-006 du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère, validant le budget primitif 2019,

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- Approuve le plan d'actions 2019 de la mission « Accueil de nouvelles populations »
- Inscrit en conséquence ces dépenses au budget primitif 2019
- Autorise en conséquence le Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère à solliciter les subventions correspondantes à ce projet

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

Pour extrait certifié conforme,
A Montrodat, le 12 mars 2019



Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère



ANNEXES

Budget annuel 2019 Mission « Accueil et maintien de populations » :

DEPENSES		RECETTES	
FRAIS PERSONNEL			
Brut chargée mission	27516,72	Région Languedoc-Roussillon	2734,00
Charges chargée mission	12079,56	Conseil départemental de la Lozère	2746,00
		FEDER/FNADT	27706,86
Sous-Total 1	39596,28	Sous-total aides publiques	33186,86
FRAIS MISSION	5939,44	Ressources propres	22226,86
Sous-Total 2	5939,44		
ACTIONS	9878		
Prestation-formation	1125		
ADEFPAT	400		
Abonnement AFE	500		
Adhésion village magasin	36		
Ateliers Pays	1200		
Session accueil	4635		
Frais réception	1500		
Frais communication	482		
TOTAL DEPENSES	55413,722	TOTAL RECETTES	55413,72